

GESTION DES DÉCHETS INDUSTRIELS

Dernière mise à jour : 17 décembre 2018

En raison de leur spécificité et de leur complexité, certains déchets industriels doivent rejoindre des filières spécialisées. Parmi les différents modes de gestion qui peuvent leur être appliqués, la valorisation est privilégiée pour des raisons environnementales mais aussi économiques.

Les données de cette fiche d'indicateurs proviennent des résultats de l'Enquête intégrée environnement^(a). Dans le cadre de cette enquête, les répondants doivent renseigner les types de déchets que leur activité génère, les quantités de déchets générés et le traitement final^[1] qui leur sera appliqué. Les données reprises dans la présente analyse couvrent la période 1995 - 2016 et sont basées sur un sous-échantillon constant et non représentatif de l'industrie wallonne constitué de 116 établissements issus de l'industrie manufacturière, extractive et de production d'énergie.

La quasi-totalité des déchets est valorisée^[2]

La valorisation peut être de deux types : la valorisation "matières" (valorisation des déchets pour leur contenu en matières métalliques, minérales, organiques...) et la valorisation énergétique. Les valorisations matières et énergétique représentaient dans l'échantillon respectivement 79,5 % et 14,5 % du gisement de 4 584 kt de déchets industriels géré en 2016. Sur la période 1995 - 2016, ces proportions étaient estimées en moyenne à 89,5 % et 10,1 %. Les principaux flux de déchets valorisés étaient des résidus d'opérations thermiques (laitiers, scories ou cendres volantes) valorisés en cimenterie ou en génie civil, des déchets végétaux (pulpes, radicules ou mélasse) valorisés en tant que nourriture pour le bétail et des déchets métalliques ferreux (mitrilles, pailles et chutes diverses) recyclés en métallurgie et production métallique.

En ce qui concerne les déchets éliminés (5,9 % du gisement géré), les industriels de l'échantillon ont eu le plus souvent recours à la mise en centre d'enfouissement technique (CET) et, dans une moindre mesure, aux traitements physico-chimiques^[3] et biologiques^[4]. En 2016, les déchets envoyés en CET (3,6 % du gisement géré) étaient principalement des déchets classés non dangereux : déchets minéraux (phosphogypse et terres), résidus d'opérations thermiques (cendres) et déchets industriels banals (déchets assimilables à

ÉVALUATION

État : Évaluation non réalisable

- Référentiel : Le Plan wallon des déchets-ressources (PWD-R) [↗](#)
- Le cahier 4 du PWD-R constitue le plan de gestion des déchets industriels. Ce plan comporte très peu d'objectifs chiffrés. Cette situation s'explique principalement par le fait qu'il reste des incertitudes sur les modes de gestion appliqués à certains gisements de déchets industriels non couverts par l'Enquête intégrée environnement. Par conséquent, le Gouvernement wallon s'est fixé prioritairement comme objectif dans le PWD-R de poursuivre, consolider et améliorer la collecte et l'exploitation des données encore manquantes.

Tendance : Globalement stable

Sur la période 1995 - 2016, le taux de valorisation des déchets industriels oscillait entre 86 % et 95 % selon les années. Cette performance concernait un sous-échantillon constant et non représentatif de l'industrie wallonne constitué de 116 établissements issus de l'industrie manufacturière, extractive et de production d'énergie.

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Références bibliographiques

des déchets ménagers issus d'une activité industrielle : papiers, cartons, plastiques, matières organiques... ou mélange de ces différentes fractions).

Principaux déterminants du taux de valorisation

Le taux moyen de valorisation des déchets industriels dans l'échantillon est important, mais reste néanmoins tributaire de l'existence de tonnages suffisants de flux de déchets homogènes, de l'organisation d'un tri à la source, de la connaissance des caractéristiques physico-chimiques des déchets, de la présence de filières de valorisation adéquates et de la valeur économique des déchets.

Des performances différentes selon les sous-secteurs

Sur base des données de l'échantillon, en 2016, l'industrie de la métallurgie, des minéraux non métalliques et de l'alimentaire sont les trois sous-secteurs qui ont envoyé les quantités les plus importantes de déchets vers des filières de valorisation (ces quantités représentaient 81 % du gisement valorisé total). L'analyse menée au sein de chaque sous-secteur a mis en évidence que les établissements des industries du travail du bois, de l'alimentaire, de la métallurgie, des minéraux non métalliques et de l'énergie présentaient les taux de valorisation les plus élevés (> 95 %).

Les industries de la chimie, du papier et de l'imprimerie et des minéraux non métalliques de l'échantillon sont les trois sous-secteurs qui ont envoyé les quantités les plus importantes de déchets vers les filières d'élimination (ces quantités représentaient 82 % du gisement éliminé total). Par ailleurs, les industries de la fabrication de matériels de transport et de la chimie sont les deux sous-secteurs qui présentaient les taux d'élimination les plus élevés (> 50 %).

De nouveaux objectifs

Dans le cadre du Plan wallon des déchets-ressources (PWD-R) [\[5\]](#), le Gouvernement wallon souhaite promouvoir une gestion performante des déchets industriels en phase avec la logique d'économie circulaire, tout en garantissant une utilisation optimale des ressources et une protection de l'environnement. Dans ce contexte, le Gouvernement wallon prévoit notamment :

- de fixer et de mettre en œuvre le cadre réglementaire wallon relatif aux notions de sous-produits et de fin de statut de déchets [\[6\]](#) ;
- de créer les marchés pour les matières circulaires (matières qui peuvent être réintroduites dans le processus de production) notamment grâce à la généralisation du tri de certains déchets en entreprise [\[7\]](#) et à l'introduction dans les marchés publics de clauses en faveur de l'utilisation de produits recyclés ;
- d'interdire la mise en CET et l'incinération des déchets industriels pouvant être valorisés ;
-

(a) ICEDD, 2018. Bilan environnemental des entreprises en Wallonie. Enquête intégrée environnement. Volet déchets industriels. Données 2016. Rapport final. Étude réalisée pour le compte du SPW - DGO3 - DEE.

Ressources utiles

Site relatif au Bilan environnemental des entreprises. SPW. [↗](#)

d'encourager un recyclage de haute qualité en soutenant des projets de recherche et de développement.

[1] Le traitement final peut être réalisé par des centres de traitement des déchets (centres de compostage ou de biométhanisation, centres de recyclage, centres d'enfouissement technique...) ou par des établissements industriels qui sont à la recherche de matériaux/combustibles de substitutions afin de réduire leurs coûts de production.

[2] Pour plus d'informations sur l'estimation des gisements de déchets industriels générés et collectés, voir la fiche d'indicateurs relative à la génération de déchets industriels. Le périmètre de cette fiche d'indicateurs n'est cependant pas identique. [↗](#)

[3] Ensemble de traitements physiques et de réactions chimiques visant à transformer des substances polluantes solubles en solutions, en précipités ou en solides stables (traitements d'élaboration de déchets ultimes)

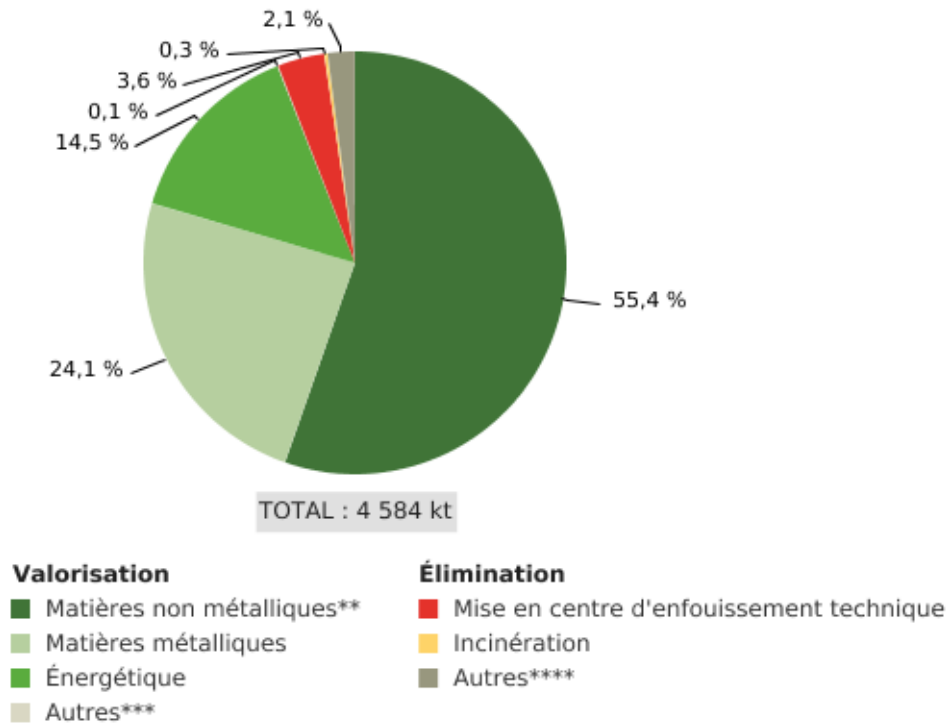
[4] Traitements biologiques aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés (traitements d'élaboration de déchets ultimes)

[5] PWD-R [↗](#) approuvé par le Gouvernement wallon le 22/03/2018

[6] Notions introduites dans le droit européen par les Art. 5 et 6 de la directive 2008/98/CE [↗](#)

[7] Il s'agit d'étendre le champ d'application de l'AGW du 05/03/2015 [↗](#) à d'autres déchets industriels banals.

Gestion des déchets industriels en Wallonie*, par mode de gestion (2016)



* Échantillon constant de 116 établissements issus de l'industrie manufacturière, extractive et de production d'énergie en Wallonie. Échantillon non représentatif de l'industrie wallonne

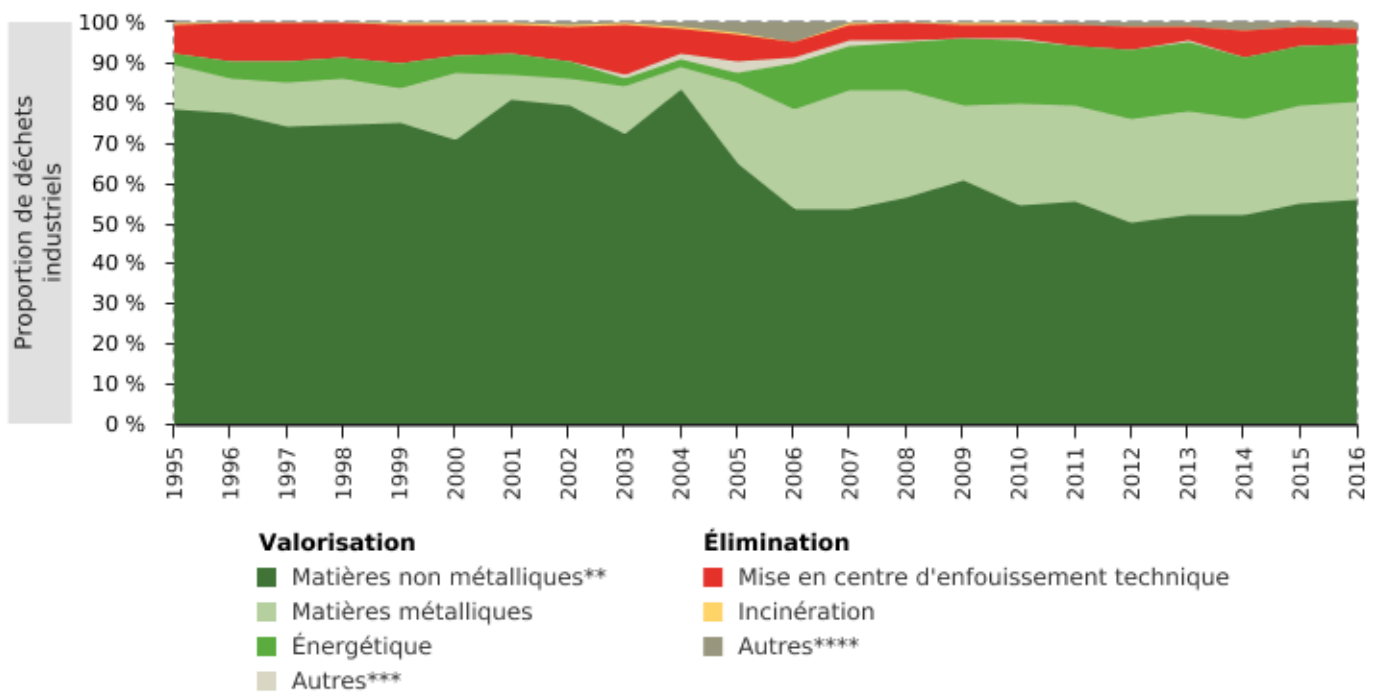
** Valorisation minérale, organique...

*** Utilisation de déchets résiduels obtenus à partir d'une opération de valorisation

**** Traitements physico-chimiques, biologiques...

REEW – Source : SPW - DGO3 - DEE (Enquête intégrée environnement)

Gestion des déchets industriels en Wallonie*, par mode de gestion



* Échantillon constant de 116 établissements issus de l'industrie manufacturière, extractive et de production d'énergie en Wallonie. Échantillon non représentatif de l'industrie wallonne

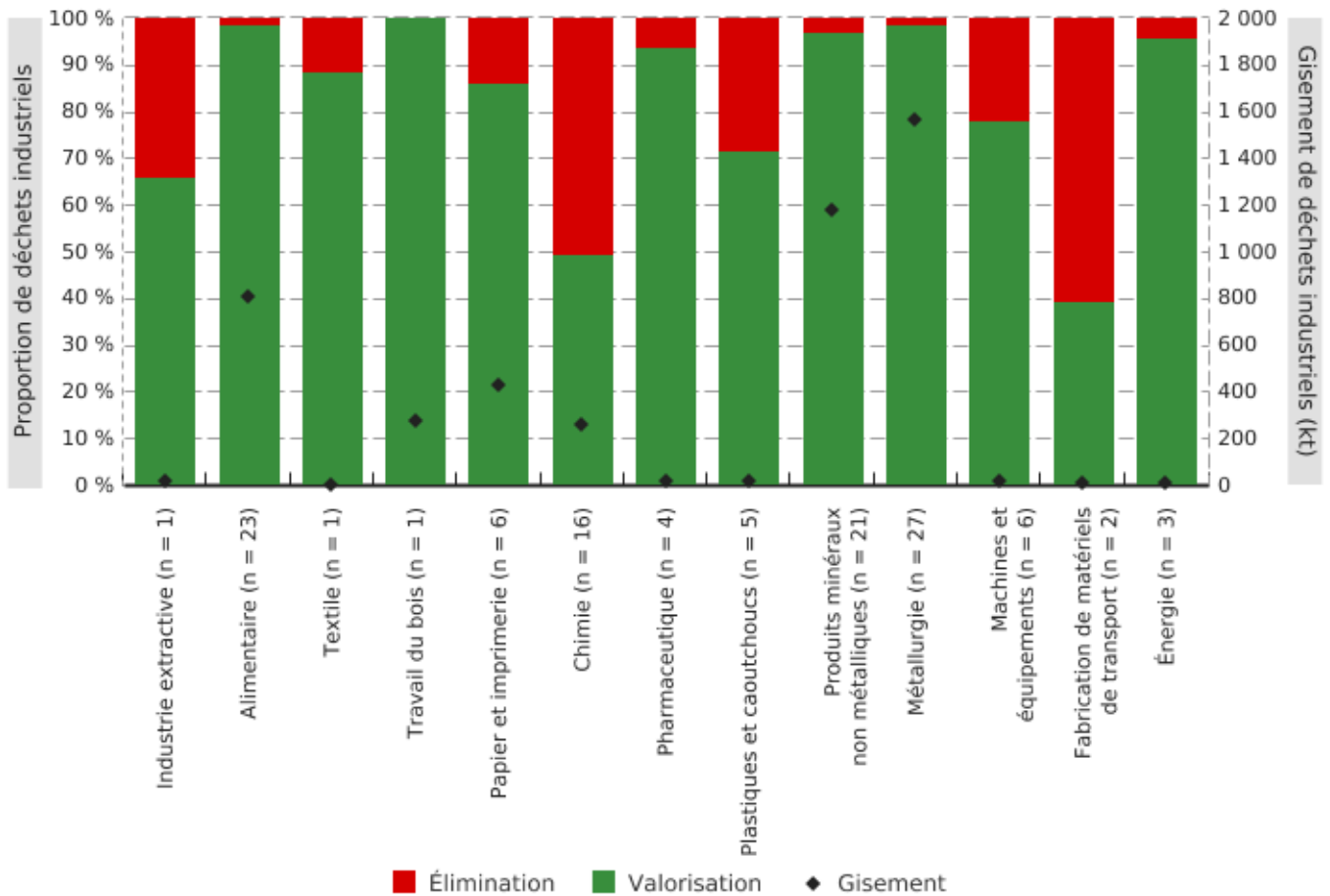
** Valorisation minérale, organique...

*** Utilisation de déchets résiduels obtenus à partir d'une opération de valorisation

**** Traitements physico-chimiques, biologiques...

REEW – Source : SPW - DGO3 - DEE (Enquête intégrée environnement)

Gestion des déchets industriels en Wallonie*, par sous-secteur (2016)



* Échantillon constant de 116 établissements issus de l'industrie manufacturière, extractive et de production d'énergie en Wallonie. Échantillon non représentatif de l'industrie wallonne
n = nombre d'établissements repris dans l'échantillon constant et non représentatif

REEW – Source : SPW - DGO3 - DEE (Enquête intégrée environnement)